



## LA POLITISATION DE LA SOUFFRANCE

### *Une forme de dénonciation de l'injustice ?*

Une série de livres et de films ont récemment apporté des témoignages et des analyses sur le thème de la souffrance au travail. L'irruption du terme "souffrance" dans la description de situations sociales interpelle aujourd'hui les chercheurs en sciences humaines.

#### A

##### LA SOUFFRANCE SUR LA PLACE PUBLIQUE

La souffrance est généralement considérée comme une expérience intime et personnelle. À cet égard, il peut être étonnant de constater l'utilisation grandissante de ce terme (en lieu et place de ceux d'exploitation ou d'aliénation) par un nombre croissant de chercheurs en sciences humaines, d'intervenants, d'acteurs politiques, de soignants, de professionnels du travail psychosocial ou de journalistes pour dénoncer les causes sociales, institutionnelles ou organisationnelles d'injustices dont il sont les témoins. Ce faisant, les uns et les autres, selon l'angle d'observation qui est le leur, "politisent" la souffrance.

Les réflexions et les témoignages livrés par les auteurs des contributions rassemblées dans l'ouvrage "Destins politiques de la souffrance" partent de ce constat et de cet étonnement. En questionnant la notion de souffrance et la manière dont elle se déploie – non sans débat – dans l'espace public et les médias, ils

interrogent le rapport entre politique, justice et souffrance. Comment l'intervention sociale et les pouvoirs publics font-ils face aux diverses formes de fragilités sociales (pauvreté, précarité d'emploi, etc.) dans un contexte croissant d'individualisation ? Comment comprendre le discours sur la souffrance au travail, sa popularité et, malgré tout, les difficultés qui demeurent à en dénoncer les causes ?

#### B

##### LA SOUFFRANCE N'EST PAS UN ÉTAT

La diversité des approches proposées (sociologie, psychologie, philosophie, histoire ou anthropologie) ne permet pas ici une définition unique de la souffrance. Les auteurs partagent toutefois une même conviction : la souffrance n'est jamais un "état", ou si elle le devient, il faut interroger les possibilités de son dépassement. Comme l'indiquent plusieurs auteurs de l'ouvrage, la souffrance est une amputation du pouvoir d'agir. Elle affecte la personne et ses capacités créatrices, elle les

altère dans un sens imprévisible, risqué, potentiellement destructeur. Pour y résister, on doit admettre qu'elle n'est pas le résultat d'une fatalité naturelle. Il faut croire qu'il est possible de la "retourner" en capacité d'agir.

Le propos soutenu dans cet ouvrage n'est donc pas celui d'une utopie de suppression de la souffrance. Ce qui est en jeu, pour les professionnels de l'intervention et les acteurs sociaux qui souhaitent dénoncer des souffrances injustes, c'est d'abord un travail d'identification puis de transformation (de la personne, de la situation, du contexte) : où sont les souffrances contre lesquelles il faut lutter et comment en faire l'enjeu d'une action collective et politique utile au progrès social ? Les auteurs constatent que ce travail ne va pas de soi et qu'il doit affronter plusieurs obstacles.

## C

### PREMIER OBSTACLE : IDENTIFIER ET RENDRE VISIBLE LES SOUFFRANCES INJUSTES

---

L'identification des souffrances injustes est loin d'aller de soi, tout d'abord parce que les souffrances ne sont pas des faits et que plusieurs points de vue sur ce qui est juste et injuste peuvent être légitimes. S'accorder sur le caractère injuste d'une souffrance est un préalable indispensable mais il faut pour cela que les victimes elles-mêmes – et que les témoins de leur condition – considèrent que leur sort est effectivement injuste, qu'il est dans le pouvoir de l'action humaine de changer cet état de choses et qu'il est nécessaire de provoquer ce débat.

Or, le sentiment de honte, comme les défenses individuelles et collectives, empêchent l'individu de prendre conscience de sa situation ou de s'exprimer à son propos et constituent les premiers remparts qui se dressent entre l'expérience d'une souffrance injuste et sa prise en compte par des acteurs politiques ou institutionnels.

## D

### DEUXIÈME OBSTACLE : PASSER DU SINGULIER AU GÉNÉRAL

---

Ensuite, on ne change pas une loi pour une victime mais parce que cette victime en représente d'autres, effectives ou potentielles, qui doivent être également prises en compte par ce même changement.

Celui qui dénonce en tant que témoin ou en tant que victime ne peut donc, en d'autres termes, le faire qu'en identifiant ce qu'il y a de général dans la singularité de la situation qu'il veut dénoncer car c'est cette généralité qui justifie, par exemple, l'attribution de nouveaux moyens ou une modification du cadre législatif.

Pour devenir une cause politique, il faut donc proposer aux interlocuteurs (monde politique ou management d'entreprise) une description objective, générale et réfutable d'expériences éminemment intimes, ce qui pose une double difficulté. D'une part, traduire une plainte ou un symptôme en protestation générale suppose certaines capacités, matérielles ou intellectuelles, dont sont inégalement dotés les acteurs sociaux. D'autre part, il faut assumer le risque que, ce faisant, certaines victimes se sentent dépossédées, incomprises ou trahies car elles ne retrouveront pas la singularité de leur situation dans le propos général qui est tenu à leur sujet.

## E

### TROISIÈME OBSTACLE : COALISER DURABLEMENT LES VICTIMES

---

La coalition des victimes et/ou l'intervention d'un tiers – porte-parole, intervenant social, professionnel de l'intervention, chercheur ou citoyen – sont un appui essentiel à toute action politique. À l'inverse, l'impossibilité de s'appuyer sur un tiers constitue une entrave de taille à la dénonciation de certaines injustices.

Plusieurs auteurs donnent divers exemples de ces coalitions et du rôle clinique et politique qu'elles peuvent jouer. Ils évoquent aussi leur fragilité voire leur ambivalence. D'un côté, s'emparer durablement d'un rôle politique est une nécessité pour assurer la continuité et la finalisation de l'action mais cela nécessite des ressources (temps, méthode, connaissance, financement, stabilité organisationnelle...) qui manquent parfois, y compris aux professionnels de l'intervention. D'un autre côté, lorsque l'on se lance dans un projet de protestation publique, le souci d'objectivation, de généralisation et de cohérence du propos s'accompagne de la nécessité d'ériger des frontières entre les cas qui sont concernés et ceux qui ne le sont pas. Ces derniers se trouvent dès lors doublement victimes.

Notons encore que, à mesure que son engagement se prolonge, la position d'un porte-parole peut être mise à l'épreuve par divers écueils : le maintien de la victime dans une démarche critique qui l'empêche de se reconstruire et de "tourner la page" ; la tendance de la critique à faire de nouvelles victimes par ses accusations ; le risque de se saisir de la parole des victimes, sur une scène qui leur est étrangère, pour agir à leur place... La parole du critique risque d'être tenue pour une "parole verbale" plutôt qu'une "parole agissante".



#### QUATRIÈME OBSTACLE : DÉNONCER LES MAUVAISES SOLUTIONS

---

Enfin, il ne faut pas nécessairement se réjouir de l'incorporation de la souffrance aux discours politiques et managériaux. Il faut encore, à ce stade, demeurer vigilant concernant les solutions proposées. L'invocation de la souffrance peut en effet être un "anesthésiant" qui édulcore les contradictions de la vie collective. Sa saisie politique renoncerait alors à dénoncer les mécanismes sous-jacents de violence et d'oppression et amputerait toute puissance d'émancipation. Comme l'illustraient encore récemment les réponses apportées par le management de France Telecom à la multiplication des cas de suicides sur le lieu de travail, les seules réponses sont souvent celles de la thérapie individualisée ou d'une médicalisation aveugle au contexte dans lequel s'exprime cette souffrance. Ces réponses suggèrent que les individus s'arrangent pour gérer eux-mêmes les impasses qui paralysent leur existence. Finalement, c'est d'une instrumentalisation qu'il s'agit, quand on se dispense d'écouter ce qu'il y a de singulier dans chacune des expressions du malaise, ou quand on ne méprise pas tout simplement le potentiel créateur des vies ordinaires.

■ Périlleux T. et Cultiaux J., *Destins politiques de la souffrance. Intervention, justice sociale, travail*, Ed. Erès, Coll. Sociologie clinique, Paris, 2009.

John Cultiaux

d'après un article paru dans  
*La Lettre EMERIT n° 61, mars 2010*



AVEC LE SOUTIEN DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE